

NOTICE RELATIVE A L'INTEGRATION DES PASSAGES POUR LA PETITE FAUNE DANS LES CLOTURES

Les espèces animales sauvages ont besoin de se déplacer pour accomplir leur cycle de vie : se nourrir, se reposer, se reproduire... A titre d'exemple, le territoire vital d'un hérisson est évalué à 4 hectares.

La pose de clôtures est susceptible de perturber ces cycles de vie, car les clôtures limitent le déplacement des espèces lorsqu'elles sont imperméables.

Le PLUi de Bourges Plus répond à cette problématique dans plusieurs zones urbaines, ainsi que dans les zones à urbaniser, en prévoyant que les clôtures soient perméables à la petite faune (articles 9 du règlement).

La présente notice a pour objectif d'explicitier la notion de « passage pour la petite faune ».



Exemple : délimitation d'un « territoire vital » pour un hérisson dans le tissu urbain de La Chapelle Saint-Ursin.

Les espèces concernées

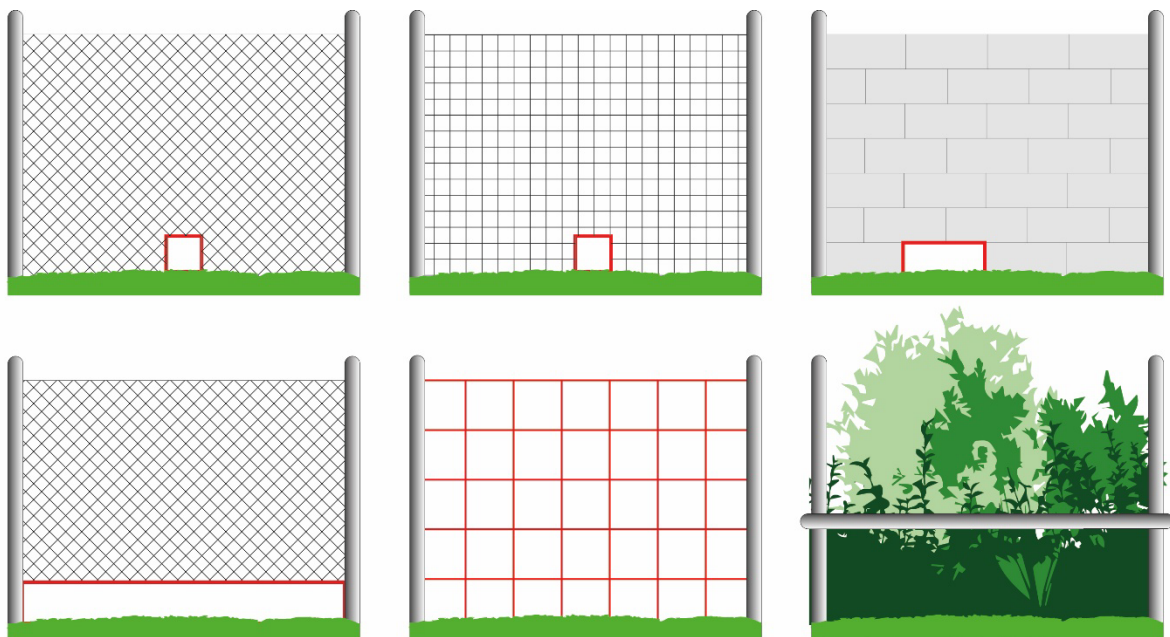
- Micromammifères : hérissons, mulots, musaraignes, campagnols...
- Reptiles : lézards, orvets, salamandres...
- Amphibiens : grenouilles, crapauds, tritons...

Les bonnes pratiques

- **Privilégier les haies variées** avec différentes essences indigènes locales. Éviter les haies qui ne possèdent qu'un intérêt très faible pour la faune, comme les haies de thuya.
- **Éviter les clôtures imperméables**
 - Éviter les murs et murets sans ouverture dans la partie basse.
 - **Exemples de types de clôtures perméables à la petite faune :**
 - Grillage à mailles resserrées ou mur plein disposant d'au moins un point de passage
 - Grillage à mailles resserrés surélevé par rapport au niveau du sol (15 cm)
 - Grillage à mailles larges (15 cm x 15 cm)



Aménagements d'ouvertures en pied de clôture (avec hérisson décoratif) et de muret



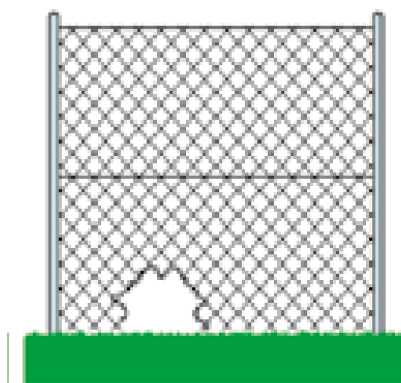
Deux exemples de séparation perméable à la petite faune



© Urbanisme Bâti & Biodiversité (U2B)

➤ Rendre poreuses les clôtures imperméables

- Ménager des points de passage en pied de clôture, par exemple en perçant des ouvertures d'environ 20 cm x 20 cm tous les 10 m sur l'ensemble du linéaire.
- Pour les ouvertures très ponctuelles privilégier les angles afin de faciliter leur utilisation par des mammifères tels que les hérissons.



© 1001sitesnatureenville.ch

- Afin de faciliter le passage des animaux grimpeurs, il est conseillé de planter des plantes grimpantes ou arbustives au pied des clôtures.

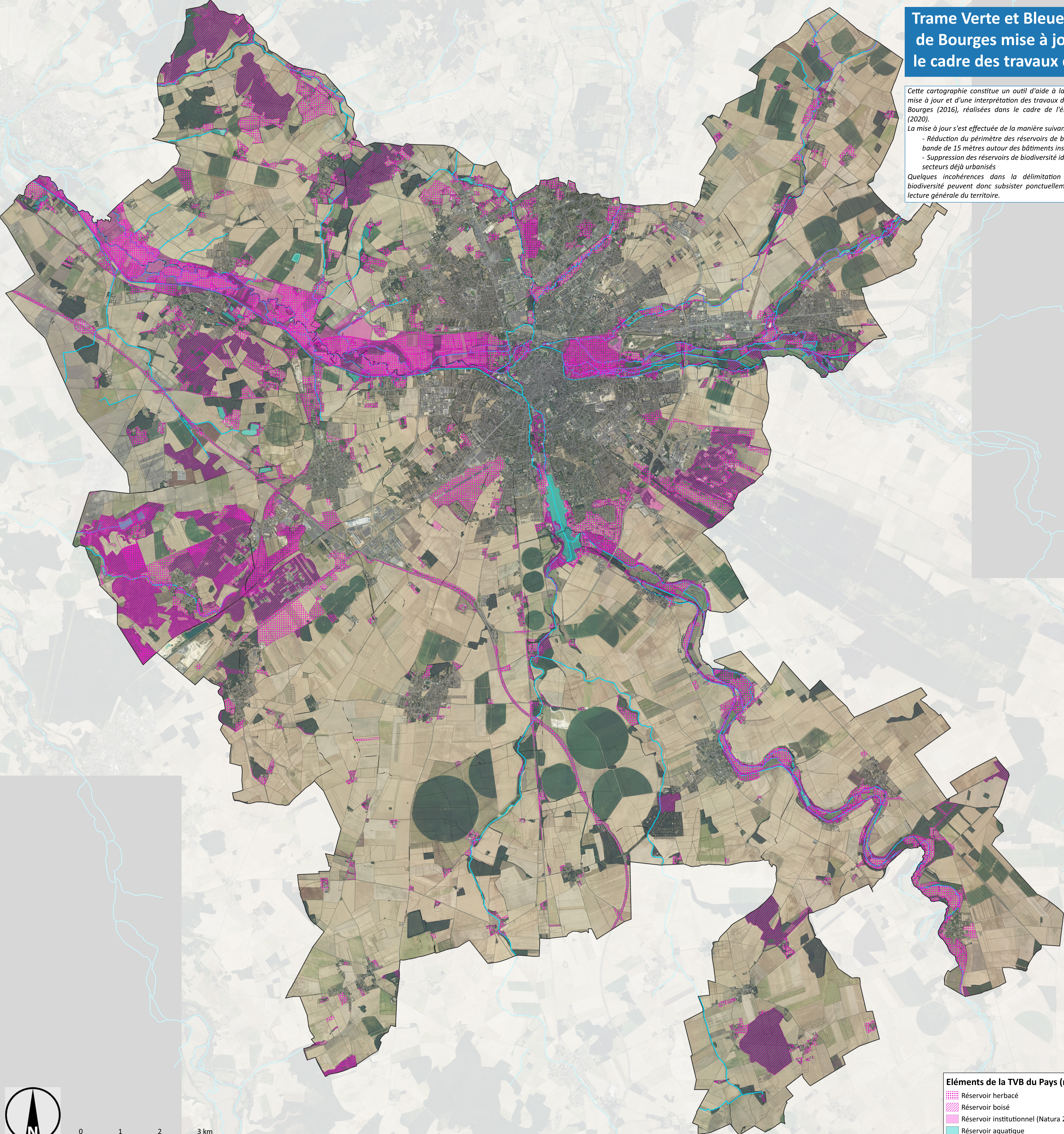
Trame Verte et Bleue du Pays de Bourges mise à jour dans le cadre des travaux du PLU-i

Cette cartographie constitue un outil d'aide à la décision issu d'une mise à jour et d'une interprétation des travaux de la TVB du Pays de Bourges (2016), réalisées dans le cadre de l'élaboration du PLU-i (2020).

La mise à jour s'est effectuée de la manière suivante:

- Réduction du périmètre des réservoirs de biodiversité dans une bande de 15 mètres autour des bâtiments inscrits au cadastre,
- Suppression des réservoirs de biodiversité identifiés sur des secteurs déjà urbanisés

Quelques incohérences dans la délimitation des réservoirs de biodiversité peuvent donc subsister ponctuellement, sans altérer la lecture générale du territoire.

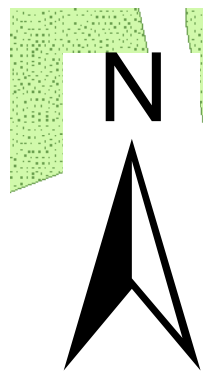


Eléments de la TVB du Pays (mise à jour)

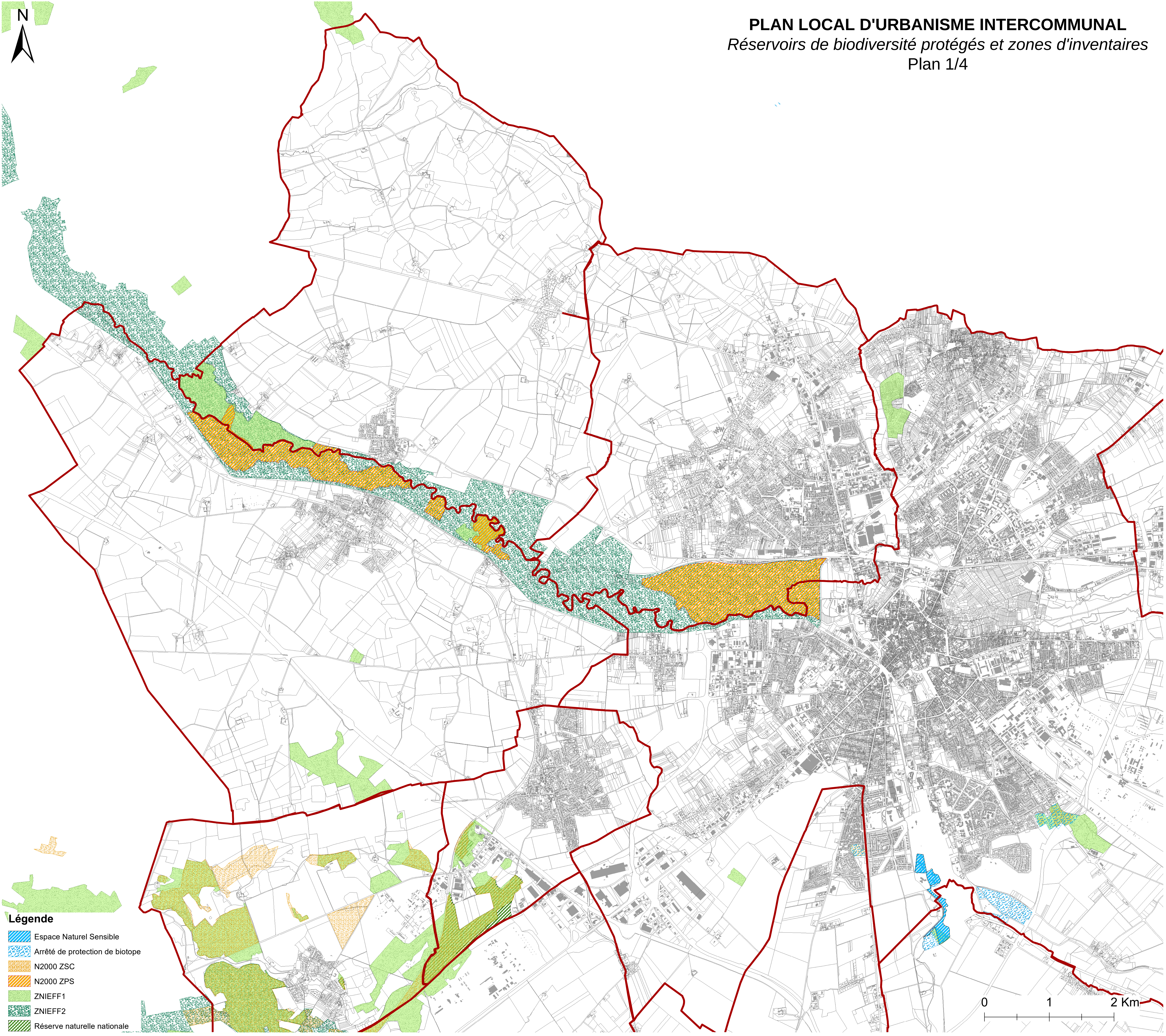
- Reservoir herbacé
- Reservoir boisé
- Reservoir institutionnel (Natura 2000, ZNIEFF, RNN...)
- Reservoir aquatique
- Cours d'eau



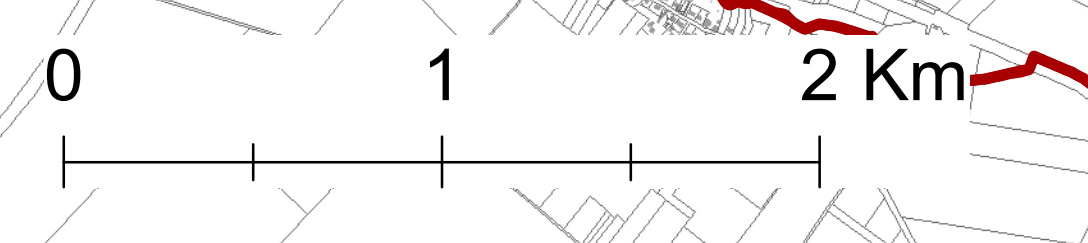
0 1 2 3 km

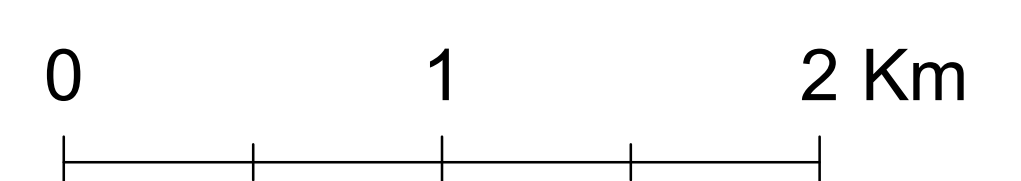


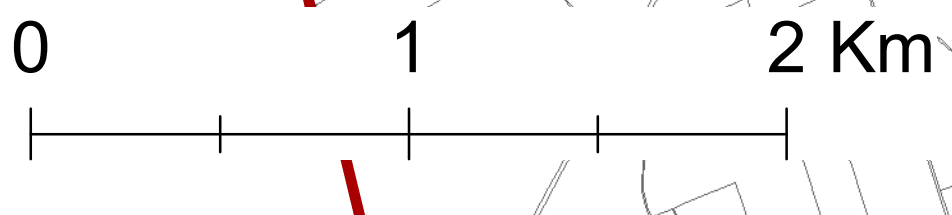
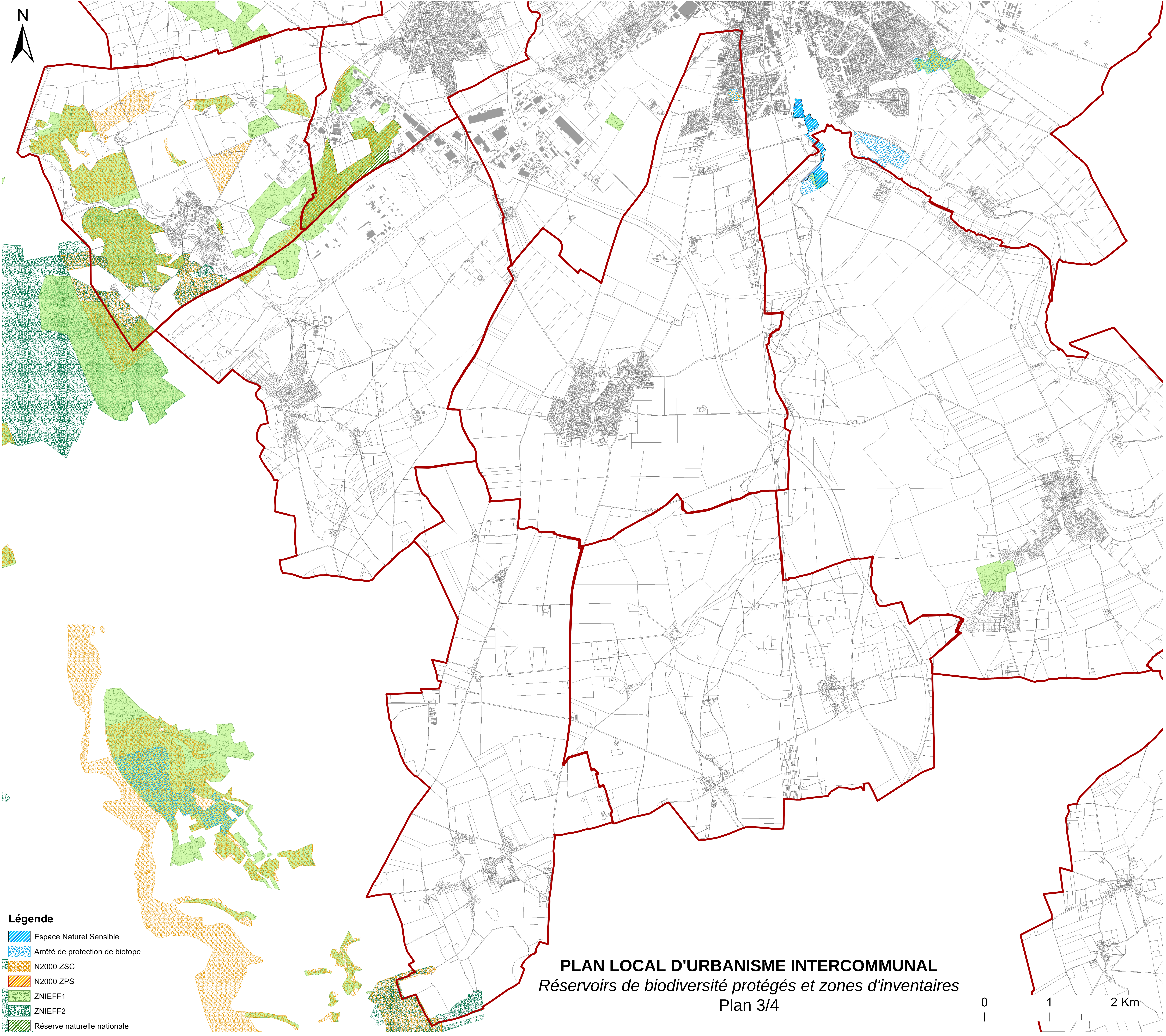
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Réservoirs de biodiversité protégés et zones d'inventaires
Plan 1/4



- Légende**
- Espace Naturel Sensible
 - Arrêt de protection de biotope
 - N2000 ZSC
 - N2000 ZPS
 - ZNIEFF1
 - ZNIEFF2
 - Réserve naturelle nationale

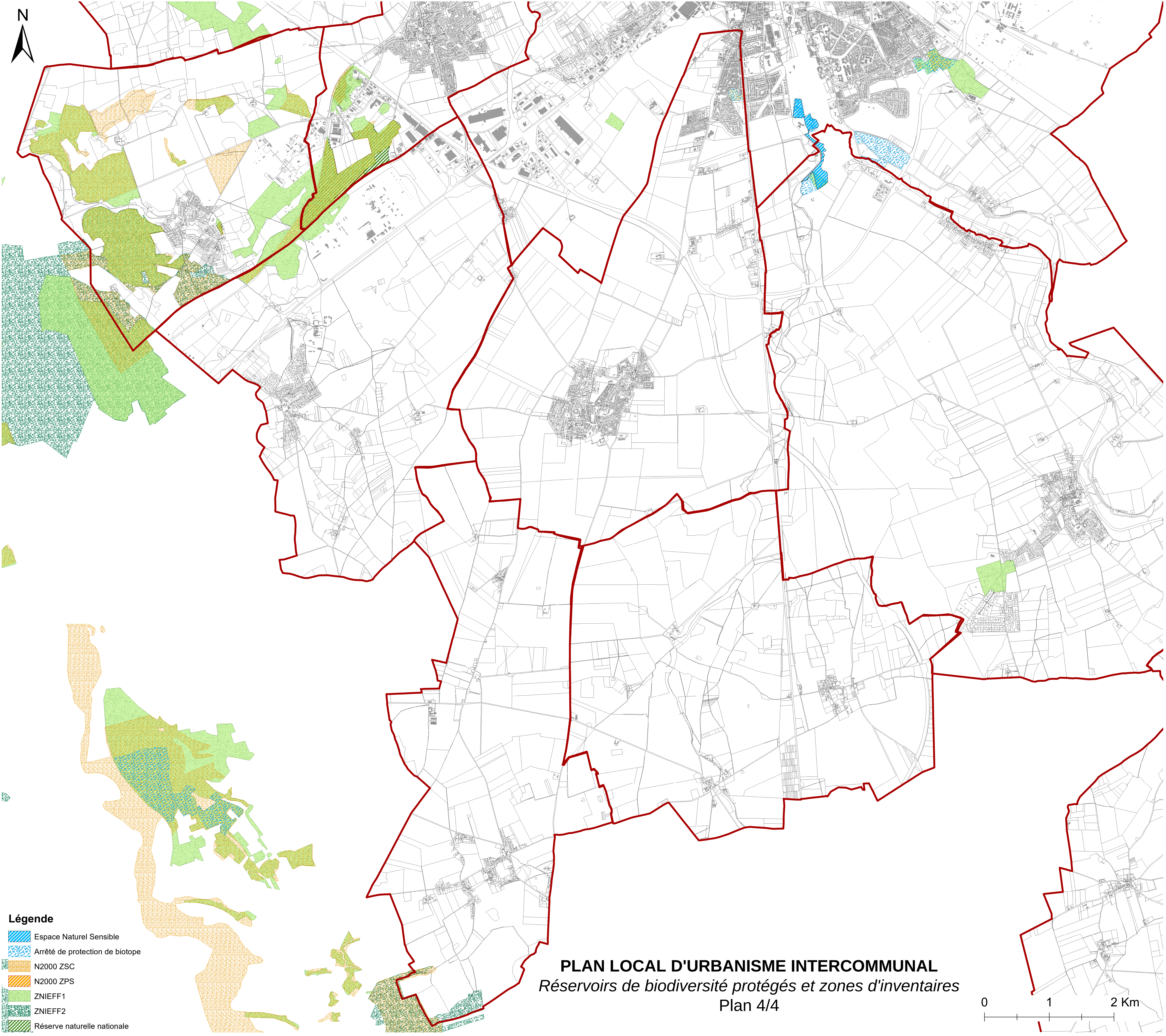






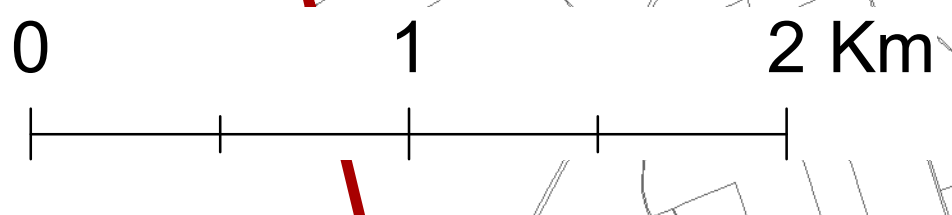
- Légende**
- Espace Naturel Sensible
 - Arrêté de protection de biotope
 - N2000 ZSC
 - N2000 ZPS
 - ZNIEFF1
 - ZNIEFF2
 - Réserve naturelle nationale

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Réservoirs de biodiversité protégés et zones d'inventaires
Plan 3/4



- Légende**
- Espace Naturel Sensible
 - Arrêté de protection de biotope
 - N2000 ZSC
 - N2000 ZPS
 - ZNIEFF1
 - ZNIEFF2
 - Réserve naturelle nationale

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Réservoirs de biodiversité protégés et zones d'inventaires
Plan 4/4





Les Trames Noires sur l'agglomération de Bourges Plus

Zone d'actions prioritaires (basée sur la Trame Bleue)

Le tracé s'appuie essentiellement sur les rivières. Le tracé noir représente une zone de 50m de part et d'autre des rivières, il prend en compte les rives et la végétation attenante. C'est là que la Trame devrait s'appliquer de manière continue, avec le moins de pollution lumineuse possible pour être efficace.

Zone de propositions (basée sur la Trame Bleue)

Le périmètre en grisé, plus large, s'étend sur 600m de part et d'autre du mitant de la rivière, il permet d'englober un pourcentage optimum des 212 colonies de reproduction de chauves-souris recensées sur le territoire de l'agglomération (61%). Les propositions de mesures conservatoires y seront localisées sur quelques bâtiments occupés par des colonies à enjeu avec par exemple, une rationalisation des éclairages de façade où sont localisées les sorties du gîte. Des secteurs précis de la partie grisée pourraient être proposés comme réservoirs d'obscurité (par exemple les parcs urbains et certaines friches).

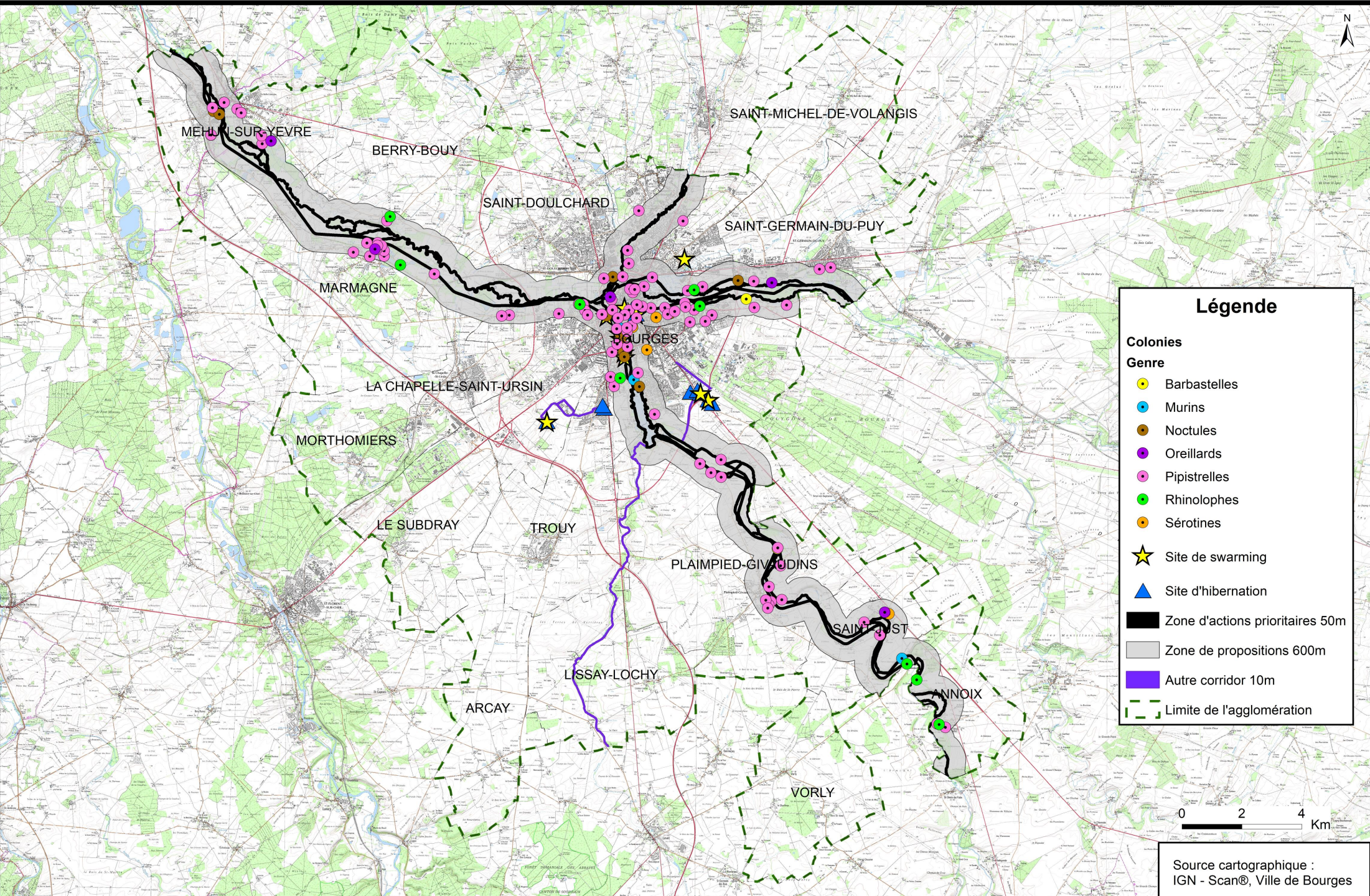
Autres corridors (basés sur les Trames Vertes et Bleues)

Certaines rivières, comme la Rampenne, fortement dégradées et en a-sec régulier ont été intégrées au projet car elles ont montré au cours d'études antérieures leur pouvoir attractif malgré l'absence de végétation sur une partie de leur cours. Leur linéaire pourrait être réhabilité par des plantations en rive et leur classement en Trames Noires sur 10m de part et d'autre de l'axe ne fera qu'en renforcer leur importance comme corridor écologique. Nous nous posons actuellement le même type de réflexion pour classer le Langis ou Le Moulon en Trames Noires mais nous manquons de recul actuellement quant aux analyses.

Dans quelques cas la Trame Noire s'appuie sur un corridor écologique déjà recensé, comme l'alignement de platanes de la Trouée verte sur Bourges, ou sur un linéaire qui pourrait être conforté (par exemple végétalisation du corridor entre les carrières du Grand Moutet et celles des Talleries). Elles permettront aussi de maintenir dans l'avenir des continuités écologiques fonctionnelles pour les 8000 chauves-souris utilisant les sites d'hibernation du complexe Natura 2000 situé au sud-est et au sud de Bourges. Pour être efficaces, ces linéaires déjà pourvus partiellement en haies, devraient eux aussi inclure une zone de 10m de part et d'autre de l'axe, conservant les conditions d'obscurité actuelles ou les favorisant.

L'actuelle cartographie n'est qu'une première approche du projet Trames Noires et demanderait des échanges entre services, usagers et collectivités pour que chacun puisse se l'approprier et en comprendre tous les enjeux.

Amélie Chrétien
Laurent Arthur



Légende

Colonies

Genre

- Barbastelles
- Murins
- Noctules
- Oreillards
- Pipistrelles
- Rhinolophes
- Sérolines

- Site de swarming
- Site d'hibernation

- Zone d'actions prioritaires 50m
- Zone de propositions 600m
- Autre corridor 10m
- Limite de l'agglomération

Source cartographique :
IGN - Scan®, Ville de Bourges

Réalisation :
Muséum d'Histoire naturelle
Ville de Bourges, Janvier 2021

Trames Noires sur la communauté d'agglomération Bourges Plus
Zonage cartographique des secteurs à enjeux forts pour les chiroptères